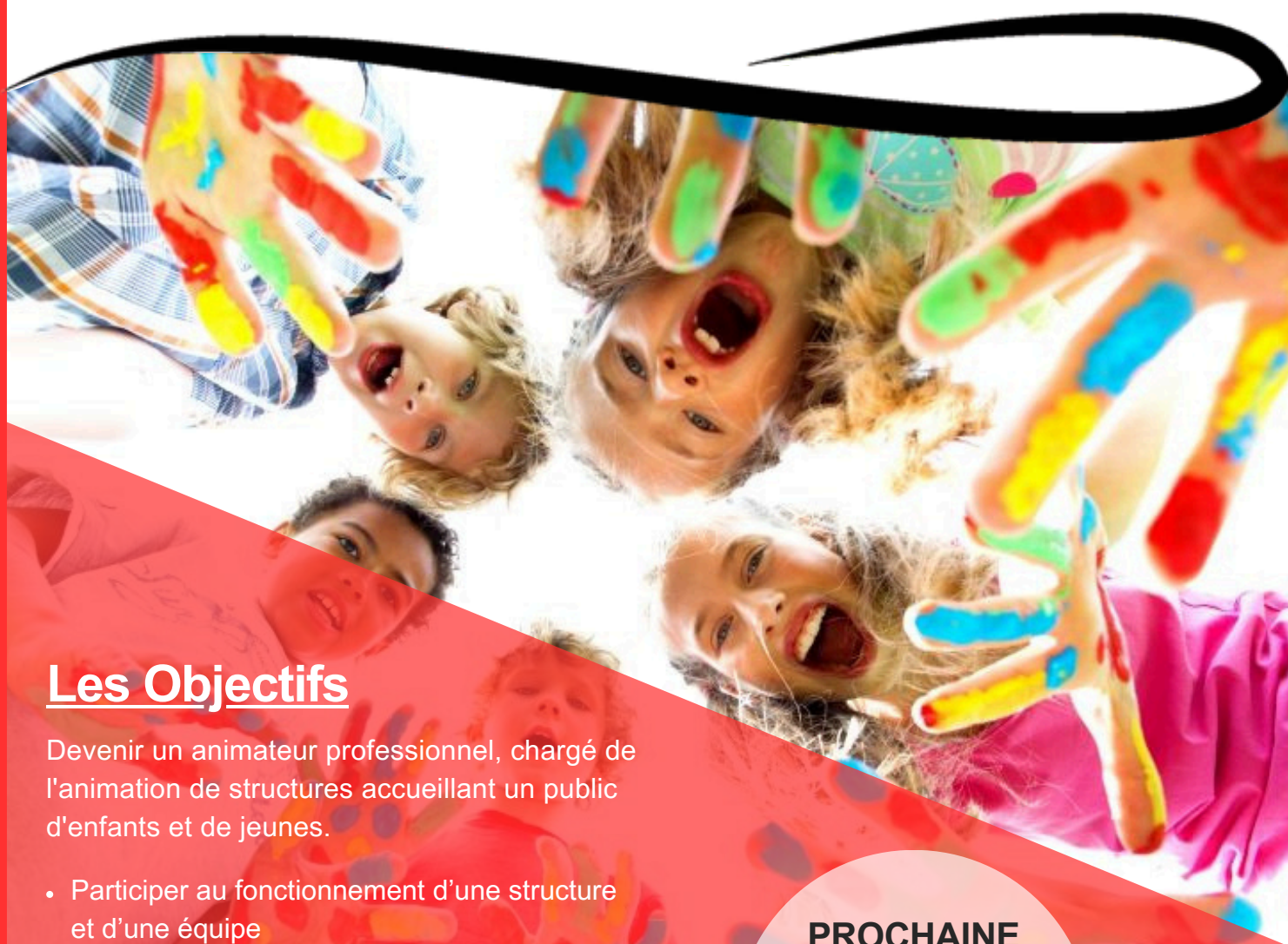




DEVENEZ

ANIMATEUR

BPJEPS certifié - Mention Loisirs Tous Publics



Les Objectifs

Devenir un animateur professionnel, chargé de l'animation de structures accueillant un public d'enfants et de jeunes.

- Participer au fonctionnement d'une structure et d'une équipe
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'animation en tenant compte des différents publics
- Assurer la direction d'un accueil collectif de mineurs
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet

**PROCHAINE
SESSION**

**du 14/10/2024
au 23/09/2025**

BPJEPS Loisirs Tous Publics

Alternance : 609 h de formation sur 12 mois

+ de 70 % du temps en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

La formation

- > Concevoir et conduire des projets d'animations
- > Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- > Maîtriser les outils et techniques des activités dans la champ de la mention
- > Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention

Le titre

- > BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- > Inscrit au RNCP sous le numéro 28557
- > Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- > Date de publication : 10/03/2017
Date d'échéance : 01/01/2025
- > Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lodai/id/JORFTEXT000033105450/>)

Les compétences

- > Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- > Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- > Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- > Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

Les prérequis

- > Avoir 18 ans, le PSC1, et un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques de loisirs datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- > Être titulaire d'un BAPAAT ou CQP Animateur, ou BAFA ou BAFD, ou BAC Pro SPVL, ou Bac Pro Agricole, ou Brevet Professionnel (Ministère de l'Agriculture) toutes options ou Brevet Professionnel (Ministère de la jeunesse et des sports) toutes spécialités ou justifier d'une expérience d'animateur (professionnelle ou non professionnelle) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation de la ou des structure(s))

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- > Bénéficier du statut de salarié
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- > Pérenniser son emploi

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (UC1 à UC2)
- > Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- > Une aide jusqu'à 6 000 € la 1ère année de contrat
- > Une exonération partielle des charges patronales

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Centre de formation SporFormation
📍 159/161 rue Armand Silvestre
92400 Courbevoie
✉ admin@sporformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Le lundi et le mardi

- > Coordinateur pédagogique :
Raphaël : 06.23.71.69.97 - raphaelsporformation@gmail.com
- > Tarifs :
En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat
Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.